

prévus le samedi 22 décembre 2018

Informée par mail en date du 15 novembre de la prévision d'un tir de feu d'artifice à partir du Château fort – Musée Pyrénéen le samedi 22 décembre, je viens par cette note rappeler le cadre réglementaire qui interdit ce type de manifestation et préciser les risques conjoncturels en matière de sécurité et de stratégie de projet qui pèsent sur ce type de manifestation.

D'un point de vue réglementaire, la circulaire d'avril 2011 le souligne : « *Les artifices tirés à partir de monuments historiques ou d'établissements rattachés au ministère de la culture, notamment à partir de toits, de cours intérieures, de remparts, de tours ou de tout édifice dans l'enceinte du bâtiment situé à proximité immédiate, ne sont pas autorisés.* »

Cette circulaire est fondée sur les risques et les destructions réelles constatées par le feu dans les musées et Monuments historiques. Les déclenchements d'incendies destructeurs de Monuments et de musées sont toujours d'actualité.

Dans la conjoncture actuelle, le risque en matière de sécurité au Château fort – Musée Pyrénéen est particulièrement exacerbé :

⑩ la détection incendie est défaillante sur les bâtiments. Seul le logis du gouverneur est doté d'une détection incendie.

⑩ les suites à donner aux résultats du diagnostic amiante ont contraint à « alléger » la procédure de lever de doutes au sein du logis du gouverneur (interdiction d'accès sous les combles en attente des résultats des mesures d'empoussièrement dans un espace à risque pour les personnes). La remise en procédure normale n'est pas assurée avant la fin du mois de décembre.

⑩ le couvert végétal est abondant sur tout le pourtour du rocher, le risque d'embrasement est réel et les accès sont complexes pour des interventions sur site (disparition partielle et historique du cheminement d'entretien par appropriation successive des propriétaires de proximité, nouvel aménagement du hall d'accueil avec un accès partiellement utilisable aujourd'hui). La grande proximité des habitations avec une continuité du couvert végétal entre le rocher et certains jardins attenant renforce le risque vis-à-vis de la population résidente de proximité.

A ces risques en matière de sécurité, s'ajoute le contexte de promotion du projet de rénovation du Château fort – Musée Pyrénéen. Les partenaires financiers sont prêts à s'engager auprès de la collectivité. A ce titre, la Conservation Régionale des Monuments Historiques a réitéré son intérêt pour soutenir financièrement la restauration de la couverture du logis du gouverneur (marché de maîtrise d'oeuvre avec recrutement d'un architecte du patrimoine pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'année 2019). Les budgets liés à cette subvention sont inscrits côté MH. La continuité de tirs de feu d'artifice à partir du site du Château fort – Musée Pyrénéen ne donne pas un signe positif vis-à-vis de la conduite du projet, ce, quelles que soient les mesures drastiques qui seraient à prendre en cas de réalisation effective de ces tirs.

Dans le cadre des fêtes de Noël, le tir de feu d'artifice est-il incontournable ? Est-il encore envisageable de proposer plutôt une autre manifestation rassembleuse ? Le tir pourrait-il être tiré d'un autre lieu à Lourdes ?

Au-delà de l'utilisation du Château comme support de tirs, si le propos visait à valoriser le Château fort – Musée Pyrénéen pour les lourdais, nous pourrions envisager un autre type de proposition à destination des lourdais, en correspondance avec la programmation existante et en tenant compte des délais et des moyens financiers existants pour clore l'année budgétaire 2018.